

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 30 juin 2022

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 30/06/2022

D/2022-014

Aujourd'hui, jeudi 30 juin 2022, à 15 heures 02, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames JAMET, BOUVIER, DELNESTE, DELUC, DEMANGE et FAHMY et Monsieur BELPERRON

A titre de titulaire en distanciel :

Madame SCHMITT

A titre de suppléant en distanciel :

Mesdames AMOUROUX et JUSTOME et Monsieur FEYTOUT,

Etaient excusés :

Mesdames EL KHADIR, KUHN et LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD.



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2533 06187-20220630-D2022_014-D



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2022/014

Reprise des Résultats de 2021 - Approbation

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après le vote du Compte Administratif 2021, il convient d'affecter les résultats de cet exercice sur l'exercice 2022.

L'excédent net de clôture de l'exercice 2021 s'élève à 4 228 101,15 €. L'excédent global sur l'année était de 716 300,46 € H.T dont 497 096,37 € versé par les Ville des Bordeaux et de Mérignac via une subvention exceptionnelle d'équilibre du BP pour compenser la non augmentation du prix de vente des repas aux villes (depuis 8 exercices) à hauteur de ce qu'elles représentent dans l'offre de service.

I. FONCTIONNEMENT :

L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à 466 424,57 €. Il se compose du résultat brut de fonctionnement de l'exercice 2021, à savoir 438 300,46 €, et de l'excédent cumulé de fonctionnement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2022 de la façon suivante :

En fonctionnement, au compte 002, Excédent reporté : 466 424,57 €

II. INVESTISSEMENT :

L'excédent global d'investissement de l'exercice 2021 s'élève à 3 761 676,58 €. Il se compose du résultat brut d'investissement de l'exercice 2021, à savoir 278 102,17 €, et de l'excédent cumulé d'investissement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2022 de la façon suivante :

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – CS 12055 – 33073 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035

En investissement, au compte 001, Excédent reporté : 3 761 676,58 €.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Budget Primitif, les Décisions modificatives et le Compte Administratif 2021,
Vu l'article L2311-5 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

L'affectation des résultats telle que présentée par la Présidente, Madame Delphine Jamet, est approuvée :

Compte 002, Excédent reporté : 466 424,57 €
Compte 001, Excédent reporté : 3 761 676,58 €.

Article 2 :

Adopte l'affectation du résultat 2022 et autorise la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

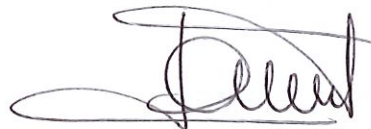
Adopté :

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le,

30 juin 2022

La Présidente,



Delphine JAMET